

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 241

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 3 BIS

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« voyageurs »,

insérer le mot :

« ferroviaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.